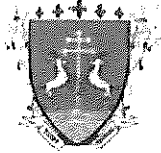


**COMMUNE
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**ARRONDISSEMENT
RENNES**

Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 17

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 07 septembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Four à Chaux, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 2 septembre 2021:

Présents : D. MOIZAN, AF. PINSON, A. AUBIN, D. DAHYOT, AM. PERRAULT, G. LERAY, J. CLERMONT, M. COUELLE, L. CITEAU, R. PIEL, S. LE TROADEC, L. HERVOCHE, A. BUARD.

Excusés: V. LEROY, E. DAVID, G. BERTHELOT, M. FAURE, JC. PENIGUET, P. LEFEUVRE.

Pouvoirs : V. LEROY à G. LERAY, E. DAVID à AF. PINSON, M. FAURE à S. LE TROADEC, JC. PENIGUET à A. BUARD.

Secrétaire de séance : R. PIEL

Envoyé en préfecture le 09/09/2021

Reçu en préfecture le 09/09/2021

Affiché le

ID : 035-213503196-20210907-D2021_060-DE

OBJET : TARIFICATION MODULÉE ALSH POUR LES HORS COMMUNE

Madame A. AUBIN, adjointe aux affaires scolaires, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Saint-Thurial est inscrite depuis plusieurs années dans une démarche de tarification sociale qui consiste à instaurer une grille tarifaire progressive en fonction du niveau de revenu des familles.

Elle rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal a voté l'instauration de tarifs hors commune pour toutes les activités périscolaires et extrascolaires, sans tenir compte des revenus.

Afin de faire preuve d'équité entre les résidents thurialais et les résidents hors commune, et pour rester dans une démarche solidaire, elle propose d'appliquer une tarification sociale pour les familles hors commune de la manière suivante :

Rappel des QF :

Tranche A	QF > 1300 €
Tranche B	QF de 700 € à 1300 €
Tranche C	QF < 700 €

Pour la cantine :

Tarifs 2021-2022	Maternelle	Primaire
Hors commune tranche A	4.07	4.29
Hors commune tranche B	3.76	3.94
Hors commune tranche C	1	1

Pour le périscolaire (matin, soir et mercredi) :

Tarif horaire payable au ¼ d'heure	2021-2022
Hors commune tranche A	1.60*
Hors commune tranche B	1.52*
Hors commune tranche C	1.44*

**Tous ces tarifs doivent être divisibles par 4 puisque tarification au ¼ d'heure.*

Pour les vacances scolaires :

TARIFS 2021-2022 (sans repas)	JOURNÉE COMPLETE	1/2 JOURNÉE
Tranche A	13.40	9.28
Tranche B	11.12	7.62
Tranche C	6.18	5.16
Hors commune tranche A	20.91	14.01
Hors commune tranche B	18.82	12.71
Hors commune tranche C	16.73	11.21

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents l'ensemble des tarifs explicités ci-dessus.

Affiché le :
09 septembre 2021

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le
09 septembre 2021

Le Maire,
D. MOIZAN

